

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 décembre 2024

---

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN  
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE  
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 87

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 110, après la deuxième occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« l'article 14 de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision